

**PROCÈS VERBAL**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU : 26 juin 2019**

**Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 18**

**Nombre de membres du bureau communautaire présents : 13**

**Nombre de votants : 13**

**Date de convocation : 20 juin 2019**

**Date d'affichage : 8 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt six juin

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey-les-Belles, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

*Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé*

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie HAMEAU - KINDERSTUTH

**Membres du bureau communautaire :**

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	PRESENTS	POUVOIRS	EXCUSES	ABSENTS
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X			
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH	X			
MONT LE VIGNOBLE	Jean Pierre CALLAIS	X			
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER			X	
FAVIERES	Chrystophe BLANZIN	X			
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X			
BLENOD LES TOUL	Maurice SIMONIN			X	
BARISEY LA COTE	Pascal CHRISTOPHE	X			
MOUROT	Guy CHAMPOUGNY	X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X			
ALLAMPS	Jean François BALTARD	X			
ABONCOURT	Joël BAUDY			X	
BULLIGNY	Bertrand DELIGNY				X
COLOMBEY LES BELLES	Michel HENRION	X			
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI	X			
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI				X
GEMONVILLE	Alain GODARD	X			
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN	X			

**Autre personne présente :** Xavier LOPPINET

**Ordre du jour**

***1- Développement social***

1.1 – BC-2019-1355 - Demande de financement FEADER pour multi-accueil de Colombey

1.2 - BC-2019-1356 - Adhésion à Communauté professionnelle territoriale de santé du Sud Toullois

1.3 - BC-2019-1357 - Adhésion à l'association Accès Droit Santé Solidarité

1.4 -BC-2019-1358 - Manifestation d'intérêt auprès de la CPAM pour la plate-forme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et la santé (PFIDASS)

***2 – Développement Economique***

2,1 - BC-2019-1359 - Vente d'un terrain sur En Prave :

***3- tourisme***

3.1 - BC-2019-1360 - Convention avec le CAPA

***4 - Environnement***

4.1 - Points sur les transferts de compétence

***5 – Service aux communes***

5.1 - BC-2019-1361 - Tarification incitative ;

Pertinence de lancer une étude sur la tarification incitative des déchets ménagers ?

***6– Moyens Généraux***

6.1 - BC-2019-1362 - Convention d'occupation du domaine publique

6.2 - BC-2019-1363 - Adaptation du temps de travail pour le service technique

## 1 – DEVELOPPEMENT SOCIAL

### 1.1 – BC-2019-1355 - DEMANDE DE FINANCEMENT FEADER POUR MULTI-ACCUEIL DE COLOMBEY

Dans le cadre de la dernière phase du programme d'investissement dans la création et la rénovation des multi-accueils du pays de Colombey, les études pour le troisième multi-accueil à Colombey-les-Belles sont au stade avant-projet détaillé. Des cofinancements ont été sollicités auprès de la caisse d'allocations familiales et de l'Etat (DSIL-Contrat de ruralité). Afin de compléter ces financements, la communauté de communes sollicitera le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), géré par le Région Grand Est.

Ce Fonds s'inscrit dans le Programme de Développement Rural LORRAINE 2014-2020. Il définit la Mesure 7 «Services De Base et Rénovation Des Villages Dans Les Zones Rurales », sous-mesure : 7.4. A - Développer l'offre et l'accessibilité des services à vocation sociale et sanitaire. Cette sous-mesure a parmi ses objectifs : "Soutenir la création et le développement des capacités d'accueil et de garde des jeunes enfants ainsi que l'animation et les loisirs éducatifs pour les jeunes". Les projets éligibles sont les équipements destinés à l'accueil de l'enfance et à la jeunesse (structure multi-accueils de la petite enfance, crèche, micro-crèche, halte-garderie, relais et maison d'assistance maternelle (RAM/MAM), lieu d'accueil parents-enfants, accueil périscolaire ou de loisirs)

La communauté de communes ambitionne un projet atypique. Ainsi, elle est propriétaire des locaux de l'EHPAD les Grands Jardins, à Colombey-les-Belles. Dans cet établissement, des espaces ont été libérés par le départ d'un cabinet de kinésithérapeutes qui occupait une centaine de mètres carré. Il a alors été imaginé de réaffecter ces espaces à la création d'un multi-accueil de 15 places. Apportant une nouvelle activité dans les lieux, il assurera des fréquentations régulières génératrices d'animation. La structure sera porteuse d'un projet intergénérationnel. La proximité des lieux matérialisera aussi la proximité de sens puisque que le gestionnaire de l'EHPAD et des multi-accueils déjà existants est le groupement d'intérêt public « Grandir et vieillir en pays de Colombey et du Sud Toulous ».

Objectif général : Offrir une possibilité d'accueil collectif de la petite enfance dans la partie médiane de la communauté de communes du pays de Colombey et du Sud Toulous

#### Objectifs opérationnels :

- Accueillir les enfants de 2 mois et demi jusqu'à la scolarisation
- Offrir un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence
- Participer au développement de l'enfant

Le projet de la communauté de communes s'inscrit dans les objectifs de la sous mesure 7.4 A du FEADER. L'appel à projet pour cette mesure aura lieu en octobre 2019. Néanmoins, pour que l'opération soit éligible, elle ne doit pas avoir démarré. Dès lors il convient d'adresser à la Région Grand Est un formulaire de demande préalable de subvention européenne au titre du FEADER (Eléments minimums obligatoires pour le dépôt d'une demande d'aide, conformément à l'article 6 du règlement (UE) n° 702/2014 de la Commission européenne du 25 juin 2014.)

Le plan de financement de l'opération validé par délibération du bureau communautaire du 24 avril 2019 était le suivant :

Dépenses	Montant H.T.	Financement	Montant H.T.de la subvention	Taux
Mission d'architecte	30 000 €	Union Européenne		
Missions SPS	10 000 €	Subvention DSIL	251 212 €	39,5 %
Lot n°01 VRD-démolition – gros œuvre – enduits et aménagements extérieurs	161 947 €	Autres subventions de l'Etat :		
Lot n°02 serrurerie	10 500 €	Région		
Lot n°03 Couverture -- étanchéité - bardage	12 704 €	Département		
Lot 04 Charpente – couverture - zinguerie	33 200 €			
Lot n°05 Menuiseries extérieures	22 750 €	Fonds de concours		

L'équipe de BNSSA n'a pas fait faux bond cette année et fonctionne bien. Hormis l'adjoint de Joanna qui a été remercié fin juin, il en est de même avec l'équipe d'accueil et de caisse. Les premiers événements de la saison sur le site se sont bien passés.

## **4 – ENVIRONNEMENT**

### **4.1 - POINTS SUR LES TRANSFERTS DE COMPETENCE**

- Compétence obligatoire assainissement : les communes ayant délibéré en demandant un report du transfert de la compétence assainissement est supérieur à la minorité de blocage prévue par la loi : la compétence assainissement collectif ne sera donc pas transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020

- Compétence obligatoire eau potable : toutes les communes ayant délibéré ont souhaité un report du transfert de la compétence eau potable : la minorité de blocage prévue par la loi est donc atteinte et la compétence eau ne sera donc pas transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020

- Compétence optionnelle "sécurisation en eau potable" : la majorité qualifiée des communes a délibéré favorablement pour ce transfert de compétence qui deviendra effectif après signature des arrêtés par le préfet.

## **5 – SERVICE AUX COMMUNES**

### **5.1 - BC-2019-1361 - TARIFICATION INCITATIVE :**

Le Vice-Président en charge des déchets ménagers fait part d'une réunion organisée par l'ADEME concernant la mise en place de la tarification incitative. L'analyse rapide des différents tonnages collectés sur le territoire de la communauté de communes ne fait pas apparaître une pertinence forte quant à la mise en place actuelle de cette tarification sur la communauté de communes.

Toutefois, lors de cette réunion, il a été annoncé que la réalisation de ce type d'étude conditionnait l'obtention d'aide du Conseil Régional pour l'optimisation du service de collecte et traitement des déchets ménagers. De plus, une telle étude permettra de chiffrer précisément l'intérêt ou non d'un passage à la tarification incitative (comme vient de le faire nos voisins de Moselle et Madon)

#### **Après avoir délibéré les membres du bureau communautaire**

**VALIDENT** la mise en place d'une étude sur la tarification incitative avant la fin du mandat

**DEMANDENT** que celle-ci soit mise en place en partenariat avec les services de la COVALOM

**AUTORISENT** le Président à solliciter des financements auprès de l'ADEME et du Conseil Régional pour le financement de cette étude

**AUTORISENT** le Président à signer tout document découlant de cette décision.

## **6 – MOYENS GENERAUX**

### **6.1 - BC-2019-1362 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Dans le cadre de la démarche TEPCV, la communauté de communes s'est lancée dans le développement de l'acquisition d'une borne de recharge électrique pour 2 véhicules.

Cette borne est située sur le parking de Colombey les belles sis rue Pasteur D4. Les travaux de raccordement et d'installation sont à la charge de la communauté de communes, la commune de Colombey les Belles met à disposition gratuitement cet emplacement. Il convient d'établir une convention d'occupation du domaine public pour fixer les modalités d'occupation.

#### **Après avoir délibéré les membres du bureau communautaire**

**AUTORISER** le Président à signer la convention d'occupation du domaine public avec la commune de Colombey les Belles telle qu'annexée à la présente

### **6.2 - BC-2019-1363 - ADAPTATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

Considérant les fortes chaleurs pendant la période estivale, il est proposé de modifier les horaires de travail pour les services techniques entre 15 mai et le 15 septembre :

Le lundi et vendredi : 07h00-12h00 et de 12h45 à 15h15 (45 minutes de pause repas)

Le mardi - jeudi - mercredi : 07h00-12h00 et de 12h45 à 15h45 (45 minutes de pause repas) Cette modification oblige la saisine du comité technique de CDG54.

#### **Après avoir délibéré les membres du bureau communautaire**

**AUTORISENT** la modification des heures de travail comme indiqué ci-dessus

**AUTORISENT** la saisine du Comité Technique

**Après avoir délibéré les membres du bureau communautaire**

**AUTORISENT** le Président à adresser à la CPAM une manifestation d'intérêt pour que la communauté de communes puisse être partenaire de la plate-forme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et la santé (PFIDASS) et pouvoir orienter des personnes relevant de cette action.

**AUTORISENT** le Président à inscrire les agents affectés à cette tâche, à la formation proposée par le CPAM à cet effet.

**AUTORISENT** le Président à signer tous documents découlant de ces décisions

## **2 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **2.1 - BC-2019-1359 - VENTE D'UN TERRAIN SUR EN PRAVE :**

L'ADSN accompagne l'entreprise GRANULEST depuis sa création, il y a 6 ans. Cette entreprise est basée à Favières et dispose d'un dépôt loué auprès du Garage Baudy à Allain. M. HOFFMAN et M. FRUSTIN sont les 2 associés qui proposent 2 activités :

- Livraison de granulés
- Ramonage (activité secondaire)

M. HOFFMANN gère le dépôt d'Allain car il couvre la zone de Toul, Pont-à-Mousson et Vittel/Contrex

M. FRUSTIN a un dépôt à Vandeville et couvre le secteur de Lunéville, Epinal et Nancy.

L'entreprise est en développement avec une augmentation moyenne annuelle du chiffre d'affaire de 15-20 %.

Aussi, l'entreprise souhaite investir et acheter une parcelle de 4 000 m<sup>2</sup> sur la Zone en Prave (Terrain à côté de Boulanger) et y installer un bâtiment de 800 m<sup>2</sup> dans lequel elle pourrait

- faire du stockage de granulés
- développer potentiellement un service vrac pour sa clientèle
- créer 1 voire 2 emplois : une assistante administrative et éventuellement un chauffeur livreur.
- développer des partenariats avec des professionnels

En parallèle, le garage Baudy est intéressé pour utiliser pour son compte la partie actuellement louée.

Le Vice-Président informe les membres du bureau communautaire du projet de division du terrain cadastré ZK n°184 sur la zone « En Prave » à ALLAIN ZK en 2 parcelles d'environ 4 000 m<sup>2</sup>. Il précise que la cession se ferait au prix de 12€/m<sup>2</sup> conformément aux tarifs en vigueur.

**Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire,**

**DECIDENT** de céder la parcelle de la ZAE en Prave d'environ 4 000 m<sup>2</sup> issue de la division de la parcelle ZK n°184 pour un montant de 12 €/m<sup>2</sup> à la SCI GRANULEST. La parcelle cédée sera celle voisine à la parcelle Boulanger.

**CONFIENT** à l'étude notariale Abbo-Burté de Colombey-les-Belles la rédaction de l'acte de vente avec la SCI GRANULEST

## **3- TOURISME**

### **3.1 - BC-2019-1360 - CONVENTION AVEC LE CAPA**

Depuis plus de 20 ans, et la fédération départementale de Meurthe et Moselle Familles Rurales organise un Centre d'Accueil en Plein AIR (CAPA) sur le site de la base de loisirs. Le CAPA accueille ainsi environ 80 enfants par semaine durant 5 semaines en proposant des séjours avec des activités différentes et sur des durées différentes.

Aussi, pour la saison 2019, la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois et la fédération départementale de Meurthe et Moselle Familles Rurales ont conclu un accord aux termes de la convention jointe en annexe.

Ceci concerne la mise à disposition de locaux à la Base de Loisirs pour une période allant du 3 juillet 2019 au 11 août 2019.

Les modalités de mise à disposition sont énumérées en 12 articles qui constituent la convention. Il sera demandé une participation de 2,50 € par nuitée à Familles Rurales.

**Après avoir délibéré les membres du bureau communautaire**

**VALIDENT** l'accueil du CAPA géré par Familles Rurales pour la saison 2019

**AUTORISENT** le Président à signer la convention et tous documents y afférents

### **3.2 DEBUT DE SAISON SUR LA BASE DE LOISIRS**

Le mois de juin a été très chaud et a permis une bonne fréquentation de la base de loisirs (1512 entrées + 133 abonnement contre 878 entrée et 66 abonnements à la même période en 2018) Un certain nombre de clients font savoir qu'ils n'étaient jamais venus sur le site auparavant. La communication via Facebook et des panneaux publicitaires sur Toul et Nancy peuvent expliquer cet afflux d'affluence.

existante				
Equipement -mobilier	37 972 €			
TOTAL	640 165 €	TOTAL	640 165 €	100 %

**Après avoir délibéré les membres du bureau communautaire**

**CONFIRMENT** le projet de construction d'une nouvelle structure multi-accueil de la petite enfance à Colombey les Belles dans les locaux de la MARPA

**VALIDENT** le nouveau plan de financement tel que défini ci-dessus

**AUTORISENT** le Président à solliciter le FEADER auprès de la Région Grand Est pour le projet de création d'un multi-accueil à Colombey-les-Belles à hauteur de 101 132 €HT, dès à présent en adressant le formulaire de demande préalable et ultérieurement à la parution de l'appel à projet FEADER ad hoc.

**AUTORISENT** le Président à inscrire les crédits nécessaires au BP 2019

**AUTORISENT** le financement sur fonds propres pour la partie non couverte par les subventions publiques

**AUTORISENT** le Président à signer tous documents découlant de ces décisions

**1.2 - BC-2019-1356 - ADHESION A COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE DU SUD TOULOIS**

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du sud Toulinois est une association composée de professionnels médicaux, paramédicaux et médico-sociaux, intervenant sur le secteur de Colombey-Les-Belles, Allamps, Blénod-les-Toul et Domgermain. Les problématiques traitées concordent avec le Contrat Local de Santé. Il serait intéressant que la communauté de communes adhère à l'association.

L'adhésion est de 15 €.

**Après avoir délibéré les membres du bureau communautaire**

**AUTORISENT** l'adhésion de la communauté de communes à l'association « communauté professionnelle territoriale de santé du sud Toulinois »

**AUTORISENT** le Président à inscrire les crédits nécessaires au BP 2019

**AUTORISENT** le Président à signer tous documents découlant de ces décisions

**1.3 - BC-2019-1357 - ADHESION A L'ASSOCIATION ACCES DROIT SANTE SOLIDARITE**

Cette association accompagnée par la Région Grand Est, l'ARS, le Conseil départemental 54, l'Union nationale des CCAS et d'autres partenaires, permet l'accès à une complémentaire santé pour des personnes en difficultés qui sont au-dessus des plafonds de la CMU Complémentaire et de l'Aide à la Complémentaire Santé.

Cette adhésion permettrait d'orienter des personnes accompagnées par l'espace emploi et en chantier d'insertion: les demandes sont traitées ensuite par les travailleurs sociaux du département. Elle donne également accès à une banque des ressources sur internet. Très détaillée, elle fournit les informations d'accès aux droits communs (CMU complémentaire, aide à la complémentaire santé, aide au logement...)

L'adhésion est de 50 €.

**Après avoir délibéré les membres du bureau communautaire**

**AUTORISENT** l'adhésion de la communauté de communes à l'association « Accès Droit Santé Solidarité »

**AUTORISENT** le Président à inscrire les crédits nécessaires au BP 2019

**AUTORISENT** le Président à signer tous documents découlant de ces décisions

**1.4 -BC-2019-1358 - MANIFESTATION D'INTERET AUPRES DE LA CPAM POUR LA PLATE-FORME D'INTERVENTION DEPARTEMENTALE POUR L'ACCES AUX SOINS ET LA SANTE (PFIDASS)**

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie déploie le dispositif Plate-Forme d'Intervention Départementale Pour l'Accès aux Soins et la Santé (PFIDASS) en direction des personnes en situation de renoncement aux soins. Les agents de la CPAM accompagnent les personnes identifiées dans leur accès aux soins, de la prise en charge jusqu'à la réalisation. Il serait possible à la communauté de communes de manifester par courrier son intérêt pour être partenaire (détecteur) en capacité d'effectuer une saisine de la CPAM sur ce dispositif pour des personnes accueillies (espace emploi, chantier d'insertion...)

Lot n°06 Menuiseries intérieures bois	43 690 €	Autres subventions (ADEME,...)		
Lot n°07 Plâtrerie – isolation faux plafond	50 267 €	Sous/Total subventions publiques		
Lot n°08 Electricité – courants faibles	27 500 €	Autres financements (CAF)	255 000 €	40,5 %
Lot n°09 Chauffage – ventilation – plomberie - sanitaires	47 500 €	Autofinancement	126 553 €	20 %
Lot n°10 carrelage –faïences –sols souples	28 071 €	Emprunt		
Lot n°11 peinture – revêtements muraux - nettoyage	25 190 €			
Lot n°03 bis Rénovation partielle de la couverture existante	91 474 €			
Equipement -mobilier	37 972 €			
TOTAL	632 765 €	TOTAL	632 765 €	100 %

Les informations concernant la subvention de l'Etat (DSIL) laissent envisager 156 000€ sur le 251 212€ sollicités. De plus le précédent plan de financement n'intégrait pas l'assurance « dommages ouvrage » estimée à 10 000€. Il est donc proposé le plan de financement suivant, revu avec les derniers éléments financiers produits par l'architecte :

Dépenses	Montant H.T.	Financement	Montant H.T.de la subvention	Taux
Mission d'architecte	30 000 €	Union Européenne FEADER mesure 74A	101 132 €	15,8 %
Missions SPS	10 000 €	Subvention DSIL	156 000 €	24,4 %
Assurance Dommages ouvrage	10 000 €			
Lot n°01 VRD-démolition – gros œuvre – enduits et aménagements extérieurs	161 947 €	Autres subventions de l'Etat :		
Lot n°02 serrurerie	16 000 €	Région		
Lot n°03 Couverture – étanchéité - bardage	12 704 €	Département		
Lot 04 Charpente – couverture - zinguerie	33 200 €			
Lot n°05 Menuiseries extérieures	25 050 €	Fonds de concours		
Lot n°06 Menuiseries intérieures bois	43 690 €	Autres subventions (ADEME,...)		
Lot n°07 Plâtrerie – isolation faux plafond	50 267 €	Sous/Total subventions publiques		
Lot n°08 Electricité – courants faibles	40 700 €	Autres financements (CAF)	255 000 €	39,8 %
Lot n°09 Chauffage – ventilation – plomberie - sanitaires	23 900 €	Autofinancement	128 033 €	20 %
Lot n°10 carrelage –faïences –sols souples	28 071 €	Emprunt		
Lot n°11 peinture – revêtements muraux - nettoyage	25 190 €			
Lot n°03 bis Rénovation partielle de la couverture	91 474 €			

Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

BC-2019-1355 - Demande de financement FEADER pour multi-accueil de Colombey  
BC-2019-1356 - Adhésion à Communauté professionnelle territoriale de santé du Sud Toulousain  
BC-2019-1357 - Adhésion à l'association Accès Droit Santé Solidarité  
BC-2019-1358 - Manifestation d'intérêt auprès de la CPAM pour la plate-forme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et la santé (PFIDASS)  
BC-2019-1359 - Vente d'un terrain sur En Prave :  
BC-2019-1360 - Convention avec le CAPA  
BC-2019-1361 - Tarification incitative :  
BC-2019-1362 - Convention d'occupation du domaine public  
BC-2019-1363 - Adaptation du temps de travail pour le service technique

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Philippe PARMENTIER

